



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de Cuxac d'Aude

Décision n° 2023/09

Domaine et patrimoine : commande publique

Objet : ERP - Vérifications périodiques.

Lot n° 1 Vérifications périodiques des moyens de secours.

Lot n° 2 Vérifications périodiques des installations électriques et des aires de jeux.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22 ;

VU la délibération en date du 29 janvier 2022, portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire ;

VU le code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019

VU la consultation lancée selon une procédure adaptée ;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de la consultation 5 entreprises ont remis une offre.

CONSIDÉRANT que compte tenu des critères énoncés dans le règlement de consultation l'offre de l'entreprise suivante est apparue la plus intéressante pour la collectivité :

Lot n° 01 – Vérifications périodiques des moyens de secours : Société SNSI – 12 Rue du Pont Rouge – 11100 Montredon des Corbières.

Lot n° 02 – Vérifications périodiques des installations électriques et des aires de jeux : Société APAVE SUDEUROPE – Rue François Xavier Fafeur – 11100 Carcassonne.

DECIDE

ARTICLE 1 :

Lot n° 01 – Vérifications périodiques des moyens de secours : la proposition de la Société SNSI domiciliée 12 Rue du Pont Rouge à Montredon des Corbières est retenue :

Montant du marché H.T. : 1 545.47 Euros

Lot n° 02 – Vérifications périodiques des installations électriques et des aires de jeux : la proposition de la Société APAVE SUDEUROPE domicilié Rue François Xavier Fafeur à Carcassonne est retenue :


Montant du marché H.T. : 1 785.00 Euros

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier principal de Narbonne-Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Cuxac-d'Aude, le 13 octobre 2023

Le Maire


Grégory DELFOUR

